

Les crédits

ble et qu'il fallait unir nos efforts, afin de parvenir à une fédération plus unie et plus prospère.

La question qui vient alors naturellement à l'esprit est la suivante: Comment le gouvernement va-t-il donc présenter sa proposition? C'est là que le prétendu comité de sous-ministres entrent en jeu. À cette fin, le gouvernement réquisitionne les meilleures ressources disponibles et, dans ce contexte, les sous-ministres se sont vu confier des tâches prioritaires dont les résultats seront intégrés à ceux de l'autre travail qui est en cours à l'heure actuelle. Il n'y a aucun comité secret ni aucun programme secret.

On l'a dit et on l'a répété: il est très important d'user des ressources dont nous disposons au Canada, y compris les fonctionnaires, pour s'acquitter de la tâche. Il serait parfaitement irresponsable de la part de tout gouvernement de ne pas le faire. Bien sûr que nous tenons à solliciter l'opinion de ces gens-là.

Le premier ministre a demandé au secrétaire du Cabinet sur les relations fédérales-provinciales, M. Gordon Smith, de coordonner cette activité. L'opinion politique que vont fournir les sous-ministres ne viendra aucunement miner les résultats de toute autre démarche ni empiéter sur eux, et je puis assurer au député et à tous les autres qu'on aura amplement l'occasion de débattre publiquement les propositions fédérales lorsqu'elles seront présentées.

• (1240)

Cela devrait rassurer toute personne qui craindrait que quelque chose ne se prépare en secret et ne soit soudainement imposé aux Canadiens. C'est une préparation à la transparence et au renouveau de notre pays. Gardons les choses à ce niveau, au niveau impartial!

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie): Monsieur le Président, cette proposition me semble pouvoir être excellente pour les Canadiens et les Canadiennes. Il en va tout autrement pour les Québécois et Québécoises; d'ailleurs, la proposition elle-même le reconnaît. Je mentionne le paragraphe 7) où il est indiqué clairement:

7) un débat amorcé à partir d'une seule condition préalable, la volonté de demeurer dans une fédération canadienne renouvelée;

Au départ, cela exclut la majorité, par exemple, des intervenants à la Commission Bélanger-Campeau, dont les trois centrales syndicales, et le NPD habituellement est près de ces mouvements. Ces gens-là ne répondent pas aux critères fixés par la proposition. Il me semble excellent d'ailleurs que le Canada prenne du temps à se définir; le Québec fait de même, chez nous. On a une commission, on a beaucoup de débats depuis plusieurs

années, et il me semble sain que ces deux nations se définissent chacune chez elles pour établir de meilleurs liens par la suite.

C'est dans ce sens-là que j'ai une question pour le ministre. J'aimerais savoir si, comme ministre d'un gouvernement d'un pays qui reconnaît la Charte des Nations Unies, dont un des points majeurs est la reconnaissance des droits des peuples et nations à s'autodéterminer. . . Si le ministre voulait bien m'écouter plutôt que de chercher la réponse auprès d'un de ses collègues. . . Donc, le ministre voudrait-il bien me dire s'il reconnaît le droit au Québec à l'autodétermination, suite à un référendum. Comme ils sont signataires de la Charte des Nations Unies, j'imagine que ce principe s'applique, non pas seulement dans les autres pays tels les pays Baltes mais que ça doit s'appliquer en premier lieu dans notre propre maison. Sinon, c'est de l'hypocrisie. J'aimerais connaître son point de vue.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, l'honorable député sait que nous avons eu au Canada un référendum il y de cela 11 ans. C'était bien un référendum, je crois.

M. Plamondon: Au Québec, oui.

[Traduction]

M. Hockin: C'est un fait. Ce n'est pas à nous de nous ouvrir au sujet d'une déclaration des Nations Unies. Les faits parlent d'eux-mêmes.

Je tiens à remercier le député d'avoir dit qu'il importe que les Canadiens de toutes les régions se définissent. C'est ce que cette démarche va nous aider à faire, définir toutes les régions du pays. Il a sa propre définition de ce qu'il souhaiterait pour cette partie-ci de l'Amérique du Nord. Je le sais. Mais il nous félicite, nous qui ne pensons pas comme lui, de prendre la peine de voir où nous en sommes et de décider de ce que nous voulons pour notre pays.

Tel est l'objectif visé par toutes les initiatives que le gouvernement a prises.

M. David Kilgour (Edmonton—Sud-Est): Monsieur le Président, le ministre n'a pas à répondre immédiatement, car mes observations ne dureront qu'une minute environ. Je pense que vous lui accorderez un peu plus de temps.

La Commission Spicer se discrédite elle-même. Les gens qui, comme moi, ont recommandé à certaines personnes de s'adresser à la commission se retrouvent de plus en plus dans l'embarras. Outre les dépenses, bien sûr, il y a la déclaration de M. Spicer au moment de sa nomination et le fait qu'il ait affirmé que son travail consistait à préparer le Canada anglais aux recommanda-